

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 V 225 Vœu relatif à la collecte et au tri des déchets.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le vœu présenté par M. Jérôme GLEIZES et les élus du Groupe écologiste de Paris relatif à au tri et à la collecte des déchets ;

Considérant le vœu présenté par Mme Florence BERTHOUT et les élus du groupe UMP relatif à l'équipement des marchés pour assurer la collecte des bio-déchets;

Considérant le vœu présenté par M. Rémi FERAUD et les élus du groupe socialiste et apparentés, relatif à la politique des déchets à Paris, adopté à l'unanimité du Conseil de Paris lors de la séance des 16 et 17 juin 2014 et proposant que Paris s'inscrive dans une trajectoire « zéro déchets » ;

Considérant la volonté manifestée par la Ville de Paris, en lien notamment avec le SYCTOM, de se porter candidate à l'appel à projet Territoire Zéro Déchet lancé par le Ministère du Développement Durable ;

Considérant le vœu adopté par l'exécutif relatif à l'engagement de la Ville dans le réseau ZeroWaste France lors du Conseil de Paris de juin ;

Considérant la diversité des actions que la Ville mène dans cette perspective, notamment à travers ses appels à projet dans le cadre du programme local de prévention des déchets, de la promotion des acteurs du Paris durable ou récemment dans le cadre de l'appel à projet Métabolisme urbain ;

Considérant que le territoire parisien est riche d'acteurs œuvrant pour un développement durable et une trajectoire zéro déchet, dont plusieurs ont été retenus pour les appels à projets pré-cités tels que Carton plein pour la récupération des cartons ou Jean Bouteille pour l'expérimentation de consignes ;

Considérant que la structuration des différentes filières fera l'objet d'un travail approfondi dans le cadre des Etats généraux du Grand Paris de l'économie circulaire qui se tiendra courant 2015 ;

Considérant les modifications apportées au règlement des marchés et présentées lors de ce Conseil sur la collecte en un même lieu des déchets afin d'en faciliter la collecte ;

Considérant les principaux axes de réflexion engagés par la Ville et présentés lors de ce Conseil sur les démarches à entreprendre par les délégataires en matière de développement durable, notamment l'extension à l'ensemble des marchés de stands de récupération/distribution des invendus, de collecte des biodéchets et de fin de l'utilisation des sacs plastiques à usage unique ;

Considérant les feuilles de route des adjoints en charge de l'économie sociale et solidaire, de l'innovation sociale et de l'économie circulaire, et en charge de la propreté, de l'assainissement, de l'organisation et du fonctionnement du Conseil de Paris de renouveler les bennes d'une part, d'œuvrer à la réduction et la gestion écologique des déchets d'autre part en ayant pour objectif de faire de Paris et de son administration une Ville exemplaire en matière d'économie circulaire ;

Sur proposition de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

la stratégie Zéro Déchet de la Ville de Paris soit débattue dans le cadre d'un groupe de travail ad hoc issu de la 3e Commission, les réflexions et les préconisations issues de ce groupe de travail constitueront des contributions aux Etats généraux du Grand Paris de l'économie circulaire.